

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 18
Conseillers présents : 17
Nombre de pouvoirs : 1
Affiché le 30 mars 2023

Conseil municipal du 28 MARS 2023

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Etaient présents : Mme BAUER Carine, M. BOHR Freddy, Mme DIEMER Estelle, M. DIEMER Steve, Mme ERNE HEINTZ Valentine, M. GASS Charles, Mme GROSJEAN Michelle, Mme JOST Anne, M. KRENCKER Julien, M. LUX Pierre M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, M. REYMUND Antoine, Mme ROHFRITSCH Anne-Marie, M. URBAN Jean-Marc, Mme ZEISSLOFF Patricia.

Absents : Mme NIESS Laetitia qui donne pouvoir à Mme ROHFRITSCH Anne-Marie
Secrétaire de séance : M. LUX Pierre

11. OBJET : MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA PISTE MIXTE ENTRE GIMBRETT ET RUMERSHEIM

Le schéma intercommunal des itinéraires cyclables élaboré en 2019 intègre dans ses objectifs la liaison entre le territoire du Kochersberg et les intercommunalités voisines. Pour notre commune, il s'agit précisément de créer un tronçon reliant Gimbrétt à Rumersheim offrant ensuite la possibilité de se raccorder à Mittelhausen d'une part et à la future piste cyclable reliant Berstett à Vendenheim d'autre part.

Cette liaison relèverait du statut de voie verte permettant un partage de son usage entre cyclistes et piétons, tout en veillant à la bonne prise en compte de l'activité agricole exercée à proximité immédiate. Elle permettrait ainsi des déplacements sécurisés non seulement pour les enfants et familles à l'occasion des déplacements, mais ouvrirait aussi la possibilité de nouveaux itinéraires de promenades et plus généralement de loisirs, et offrirait même une alternative à la voiture pour certains déplacements du quotidien.

Le budget prévisionnel de l'opération est construit comme suit :

Dépenses	en € ht	Recettes	en € ht
Maîtrise d'œuvre	16 000,00 €	Dsil (à solliciter)	215 000,00 €
Travaux	400 000,00 €	Cea (à solliciter)	86 000,00 €
Divers	14 000,00 €	CC Kochersberg	43 000,00 €
		Net à charge de la commune	86 000,00 €
Total	430 000,00 €	Total	430 000,00 €

Dans le cadre d'itinéraires structurants, la Communauté de communes du Kochersberg propose aux communes qui le souhaitent de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'opération ; c'est alors l'intercommunalité qui peut réaliser, pour le compte des communes, les études (notamment la concertation avec la Collectivité Européenne d'Alsace qui est gestionnaire de voirie), procédures, marchés publics, travaux, suivis, demandes de financement, règlement des factures... A l'issue de l'opération, l'état des dépenses et des recettes est réalisé, permettant ainsi aux communes de limiter leurs mouvements de trésorerie au « net à payer ». Ce dispositif revêt un caractère facilitateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de réalisation de voie cyclable et le plan de financement présenté,
- de confier par délégation la maîtrise d'ouvrage de ce projet à la Communauté de communes du Kochersberg,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, et en premier lieu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



Le secrétaire de séance

Pierre LUX